



**Démarche de concertation pour l'élaboration
d'un projet partagé de gestion et de mise en valeur de l'Agriate**

Compte rendu des trois réunions publiques de consultation

Janvier 2008

Réunion à Saint Florent le 13 décembre 2007 à 17h

Réunion à Palasca le 14 décembre à 16h

Réunion à Santo Pietro di Tenda, avec les élus de San Gavino di Tenda, le 15 décembre à 9h

Objectifs de la consultation

A la suite des sept ateliers de la concertation qui ont eut lieu au printemps 2007, le Conservatoire du littoral et le Conseil général de Haute-Corse ont défini un projet partagé de gestion et de mise en valeur de l'Agriate. Ce projet a été présenté à l'ensemble des élus locaux et de la population locale ainsi qu'à toutes les personnes et organisations concernées par ce territoire, lors de trois réunions en mairies. L'objet de ces échanges a été d'informer l'ensemble de ces personnes du projet, d'écouter leurs réactions et de discuter des choix de gestion proposés.

Suite à ces réunions, le Conservatoire et le Conseil général vont proposer un projet définitif. Le présent document rend compte des échanges établis lors de ces trois réunions et précise les points qui seront intégrés ou modifiés dans la version finale.

Consultation publique : réunion du 13 décembre 2007 à Saint Florent

Personnes présentes :

ANTONGIORGI Alexandre, accompagnateur en montagne, Farinole
BELLINI Charles, propriétaire foncier à Saleccia agriculteur ; maire de Vallecalle ; pptaire foncier à Saleccia
BONNEFOI Guy, Foyer du Nebbiu, St Florent
BRISARD Alain, Association des plaisanciers du port de St Florent
CASTELLI Cyrille, président de l'Assoc. Actisub – Ecole de plongée de St Florent
CASTELLOTTI Jean-François, Adjoint au Maire de St Florent
CHIARAMONTI Marie-Jeanne, secrétaire de l'Office du Tourisme de St Florent
DERIK Laurence, responsable du centre équestre « Caval en liberté », Oletta et Farinole
FERRANDINI Pierre, SDIS de Haute Corse
GAUFFRE-COSTA Sarah, secrétaire générale de l'Assoc. Actisub – Ecole de plongée de St Florent
SANTUCCI Christophe, CG2B responsable de la gestion des sites du CEL
GRILLET Jean Philippe, Délégué régional du Conservatoire du littoral
GUARDINI Sandrine et Dominique, gérants de la SARL de location de bateaux Dominique-Plaisance à St Florent
GUYOT Isabelle, chargée de mission au Conservatoire du littoral
JACQUOT Brigitte, Douanes, commandant en second de la Brigade de garde côtes
LOUIS André, Association « Mémoire de St Florent »
MAESTRACCI Felix, plaisancier, Bastia
MARCHETTI Stéphanie, Département de la Haute Corse, Service de gestion du domaine du Conservatoire du littoral
MARIANI Joseph, SDIS de Haute Corse
MERIA Guy, élu de St Florent
MICHEL Charlotte, coordinatrice de la concertation
OLMETA Claudy, Maire de St Florent, Conseiller général de la Conca d'Oru
PIERACCI José, commercial, porteur de projet, Furiani
PINELLI Charles, président de l'association des Amis des Agriate
QUERCI Laurent, Département de la Haute Corse, garde du littoral
ROSSELLINI Roland, CSM St Florent
SANTUCCI Christophe, Département de la Haute Corse, responsable du Service de gestion du domaine du Conservatoire du littoral
SANTUCCI François, Adjoint au Maire de St Florent
VALENTINI Vanessa, Département de la Haute Corse, Service de gestion du domaine du Conservatoire du littoral
VANNUCCI Jean-Louis, Architecte, St Florent
VANNUCCI Marguerite, gérante de Société, St Florent

Personnes excusées :

ORLANDI François, Conseiller général, rapporteur de la commission Environnement du CG de Haute Corse
ZERLINI Gilles, Association Le Poulpe

Consultation publique : réunion du 14 décembre 2007 à Palasca

Personnes présentes :

ALBERTINI J.-L., Fédé. départementale des chasseurs, Soc. Chasse de Palasca
BERETTI François, adjoint au maire de Palasca et vice-président du Syndicat des Agriate
CASANOVA Dominique, Département de la Haute Corse, garde du littoral
COSTA Pierre-Jean, Sté Corse-Escapades, Lama
DEMARCO Jean-Louis, Maire de Palasca
FRANCESCHINI J.-B., chasseur, Ile Rousse
GIACOMONI Annonciade, conseillère municipale de Palasca
GUYOT Isabelle, chargée de mission au Conservatoire du littoral
LE BESCHU Catherine, animatrice Casgiu Casanu
MARCHETTI Stéphanie, Département de la Haute Corse, Service de gestion du domaine du Conservatoire du littoral
MERCURI Sébastien, éleveur d'ovins et propriétaire à Ostriconi, Palasca
MICHEL Charlotte, coordinatrice de la concertation
MONTI Jean J., retraité, Palasca
MORET Dominique et MARCHETTI Mathieu, journaliste et cameraman à TELE PAESE, Balagne
MURACCIOLE Michel, Délégué adjoint du Conservatoire du littoral
PASQUALETTI Paul, SDIS de Haute Corse, groupement de Balagne
SANTUCCI Christophe, Département de la Haute Corse, responsable du Service de gestion du domaine du Conservatoire du littoral

SAVELLI Nathalie, éleveuse de caprins à Monticellacciu, Speloncato
SCRIVANI J.-P., informaticien, Palasca
SIMEON de BUOCHBERG Arnaud, agriculteur et ébéniste, Speloncato
SIMEONI Olivier, Sté CORSI 4x4, Ile Rousse
SIMONPIETRI Jacques, retraité, Palasca
VALERY Tony, Sté CORSIQUAD, Monticello
VESCOVALI François, président du Comité rég. de Tourisme Equestre (CRTE), vice président de l'Office Tourisme d'Ile Rousse
VINCENZINI Alexandre, ancien maire de Palasca

Personnes excusées :

ORLANDI François, Conseiller général, rapporteur de la commission Environnement du CG de Haute Corse
ZERLINI Gilles, Association Le Poulpe

Consultation publique : réunion du 15 décembre 2007 à Santo Pietro di Tenda

Personnes présentes :

ANGELI Rita, conseillère municipale de San Gavino di Tenda
BELTRAMELLI A.-Marie, commerçante, Casta
BRAL Victoire, première adjointe au maire de San Gavino di Tenda
CASALE Philippe, conseiller municipal de Santo Pietro di Tenda
CLEMENTI Marie Antoinette, Maire de Santo Pietro di Tenda
CLEMENTI Michel, retraité, Casta
COLLE Corinne, Casta
CRISTOFARI Dominique, garde pêche
CRISTOFARI Dominique, retraité, Bastia
du FAY de CHOISINET Claire, centre équestre « Equiland », Casta et Farinole
GALLIGANI Pierre, retraité, Santo Pietro di Tenda
GIACOMETTI Ch., vigneron, Casta
GRILLET Jean Philippe, Délégué régional du Conservatoire du littoral
GUYOT Isabelle, chargée de mission au Conservatoire du littoral
LAURENT Natalie, première adjointe au maire de Santo Pietro di Tenda
LUCIANI Paul-François, centre équestre « Equiland », Casta et Farinole
MARCHETTI Stéphanie, Département de la Haute Corse, Service de gestion du domaine du Conservatoire du littoral
MICHEL Charlotte, coordinatrice de la concertation
MORI Joseph Marie, deuxième adjoint au maire de San Gavino di Tenda
MURACCIOLE Michel, Délégué adjoint du Conservatoire du littoral
PIETROTTI Gérard et Chantal, gérants SARL Solar-Technology, Casta
PINELLI Charles, président de l'association des Amis des Agriate
POLI Marie-Brigitte, vigneron, Clos Teddi, Casta
SANTUCCI Christophe, Département de la Haute Corse, responsable du Service de gestion du domaine du Conservatoire du littoral
SAVIGNONI Serge, conseiller municipal de Santo Pietro di Tenda, président d'ADAL 2B
SILVARELLI P.,
STEFANINI Jeanine, enseignante, conseillère municipale de Santo Pietro di Tenda
TOMI Marc, enseignant, Santo Pietro di Tenda
TOMI Marc-Antoine, président du CRAPNEC et EDN, Santo Pietro di Tenda
VOLELLI Francis, Hôtel Restaurant U Santu Petru, Casta

Personnes excusées :

ORLANDI François, Conseiller général, rapporteur de la commission Environnement du CG de Haute Corse
ZERLINI Gilles, Association Le Poulpe

Synthèse des discussions

Globalement, le projet a été bien accueilli par les participants aux trois réunions. L'ambition du projet a été saluée. De nombreux acteurs ont manifesté leur volonté de s'engager auprès du Conservatoire et du Conseil général pour sa réalisation. Les réactions rappellent cependant que les actions à mettre en oeuvre sont nombreuses et parfois coûteuses et qu'il faudra veiller à ne pas s'essouffler en route.

Nous rappelons dans les lignes qui suivent les principales questions qui ont été posées lors des trois réunions avec les éléments de réponse apportés par le Conservatoire et le Conseil général. Les réponses font référence aux éléments du projet dès que nécessaire. Par ailleurs, nous avons jugé utile de regrouper les questions similaires.

A PROPOS DU PRINCIPE 1 : LES RICHESSES NATURELLES ET CULTURELLES

Sur le patrimoine naturel :

Question : la dégradation des fonds marins est jugée préoccupante par certains : quelles seront les modalités d'intervention du Conservatoire ? La présence d'agents assermentés pour faire appliquer la réglementation n'est-elle pas nécessaire ?

Réponse : le projet souligne l'importance de protéger le milieu marin (Intention 1.2) : il y est dit qu'il sera engagé des études pour établir un diagnostic (Elément de projet 1.2.1). Le projet prévoit la possibilité que certaines portions du DPM soient attribuées au Conservatoire du littoral (Elément de projet 1.2.2) : les compétences de la DDE seront alors transférées au Conservatoire sur ces zones. Ce dernier élargit ainsi son action de la terre à la mer. Les gardes (en lien avec les autres services concernés) pourront surveiller et sensibiliser les usagers de la mer. Le Conservatoire animera une coordination entre les acteurs de la mer, notamment entre les maires et les administrations ayant des compétences de police (Elément de projet 1.2.3). 45 hectares ont été déjà attribués dans la baie du Lotu.

Question : Pourquoi le projet ne prévoit-il pas de définir des zones sanctuaires où l'accès du public serait proscrit de façon à protéger la faune et la flore et notamment les zones de nidification, comme cela se fait à Scandola ?

Réponse : le territoire n'est pas classé en réserve naturelle (contrairement à Scandola). Une grande partie de l'Agriate restera à l'état sauvage (Elément de projet 1.1.1) : la sanctuarisation de certains secteurs (comme l'Acciolu) sera renforcée ; le projet vise aussi à limiter la diffusion des usagers dans l'intérieur des terres. Il n'a donc pas été jugé utile d'ajouter des mesures de protection réglementaire, mais plutôt de renforcer une gestion collégiale (cf. p.36 du Projet).

Question : Pourquoi n'y a-t-il aucune mention faite sur les mares temporaires ? Quelles actions de protection seront engagées ?

Réponse : les mares temporaires sont étudiées et suivies en Corse en général et dans l'Agriate en particulier (en collaboration avec le gestionnaire –Département- et le propriétaire –Conservatoire-), dans le cadre du « programme d'action pour la conservation des mares temporaires de Corse » mené par l'Office de l'Environnement de la Corse, en partenariat avec l'Agence de l'Eau RMC et la DIREN. Un amendement sera apporté au Projet en ajoutant dans le document un paragraphe spécifique aux mares temporaires (cf. p.14) pour faire référence à ce programme d'action.

Sur le patrimoine culturel :

Question : la valorisation culturelle semble avoir été dispersée dans plusieurs éléments du projet. Celui-ci manque ainsi d'actions ambitieuses de mise en valeur de la globalité des richesses culturelles et naturelles à partir d'un lieu de muséographie ou d'un centre de ressources (avec des informations sur toutes les époques dont le néolithique). Le patrimoine bâti, s'il est rénové, doit servir à quelque chose. Il faudrait ouvrir une maison de l'Agriate.

Réponse : L'ouverture d'un musée ou d'une salle d'exposition n'est pas prévue dans le projet du fait notamment que le Conservatoire n'est pas propriétaire d'un espace adapté. Le Conservatoire et le

Conseil général restent cependant ouverts pour une mise à disposition des éléments du patrimoine si une collectivité (ou autre) a un projet complémentaire à proposer. Cependant, il est prévu un centre de documentation (Elément de projet 1.4.3) et une valorisation culturelle du Monte Revincu (Elément de projet 1.3.1).

Question : Pourquoi en terme d'opération pédagogique ne pas prévoir la plantation d'arbres fruitiers dans le cadre d'un jardin botanique pour initier le public scolaire, notamment sur l'anse de Fornali de façon à ce que les enfants puissent y aller à pied ?

Réponse : Ce type de démarche est envisagé à Ifana (Elément de projet 2.2.2) et pourra être le support d'actions pédagogiques. En revanche, le Conservatoire ne possède pas de terrain sur l'anse de Fornali.

A PROPOS DU PRINCIPE 2 : UN VASTE ESPACE OUVERT A LA DECOUVERTE ET AU REVE

Sur les accès :

Question : Pourquoi l'idée des quotas du nombre de personnes qui avait été proposée dans les ateliers n'a-t-elle pas été retenue dans le projet, le nombre de plaisanciers ne faisant qu'augmenter ?

Question : Sur l'aménagement de la piste de Saleccia, l'opération n'est-elle pas à double tranchant ? Elle ne risque-t-elle pas d'augmenter les flux, mais par ailleurs elle démocratise la desserte de la plage (pas seulement pour les 4X4) ?

Question : Le parking pourrait-il être payant ? Ceci permettrait de recueillir des recettes et de salarier une personne en été.

Question : La piste de Saleccia pourrait-elle être payante ? Si l'opération fonctionne les autres pistes pourraient-elles ne pas l'être aussi ?

Réponses : Dans le second principe du projet, il est prévu que chaque nouvel aménagement permette **de mieux accueillir le public sans chercher à en accueillir plus** (p.22).

Sans faire référence précisément à un seuil de nombre de visiteurs à ne pas dépasser, il est prévu de limiter le nombre de bateliers à deux entreprises pour l'accès au ponton et d'envisager différents modes de gestion des flux motorisés dès lors que les pistes seront restaurées, notamment la piste de Saleccia (Elément de projet 2.1.4). Ce travail se fera en étroite collaboration avec les communes. Un suivi de la fréquentation permettra d'éclairer ces dispositions (Elément de projet 4.4.3) et d'expérimenter, puis d'adapter les dispositifs de gestion des flux (parking ou piste payants ?, navette ?, etc. : élément de projet 2.3.5).

Question : Comment le stationnement sera-t-il organisé au départ des pistes, notamment celles d'Ostriconi ?

Réponse : Les plans d'aménagement détaillés qui seront élaborés en concertation avec l'ensemble des partenaires proposeront des solutions adéquates en fonction de chaque lieu.

Question : A propos de la fermeture saisonnière des pistes de l'ouest : la fréquentation sur les pistes et notamment vers Malfalco-Ghignu est aussi importante au printemps qu'en été ; ne faut-il pas fermer les pistes dès le mois de mars ?

Réponse : la fermeture commencera par les mois d'été (Elément de projet 2.3.7). En fonction des premières expérimentations, les dates pourront être ajustées.

Question : La fermeture et la cicatrisation des pistes en direction de l'Acciolu vont perturber les habitudes des chasseurs d'Ile Rousse : n'est-il pas possible de leur laisser un droit de passage ?

Réponse : toutes les pistes s'approchant du bord de mer seront fermées et cicatrisées (Elément de projet 1.1.4), notamment celle de l'Acciolu, car il est impossible de canaliser la diffusion des flux hors piste au-delà de la piste principale de Terriccie ; il n'y a plus d'obstacle naturel. Néanmoins, il est possible d'envisager l'aménagement d'un sentier confortable, notamment pour la pêche et la chasse : le document sera amendé en ce sens.

Sur les plages du Lotu et de Saleccia :

Question : Comment sont prises en compte les questions d'hygiène, d'ordures ménagères, de balisage des plages, des postes de secours et de responsabilité en cas d'accident, vu que le flux de visiteurs ne peut que croître avec le nouveau ponton ?

Réponse : la gestion des ordures ménagères s'est déjà améliorée cette année par rapport aux années antérieures : la suppression des poubelles et la sensibilisation du public sur les plages a permis de faire évoluer les comportements.

Concernant l'hygiène et la sécurité qui sont de réels sujets de préoccupations pour les communes, cela fera l'objet d'un groupe de travail (communes, services de l'Etat, Département, Conservatoire) pour définir, tester et adapter les dispositifs de gestion tout en cherchant à limiter les charges des communes.

Question : Les communes s'inquiètent des moyens financiers qu'elles devront investir pour répondre à ces problèmes ? Quelles aides leur seront apportées ? Comment peut-on mutualiser les bénéfices faits sur ces plages en lien entre les communes concernées ?

Réponse : ces questions relèvent de projets territoriaux à plus grande échelle que les interventions de valorisation de l'Agriate ; pour autant, le projet prévoit d'aménager l'accès par la piste de Saleccia et de valoriser la route D81 pour équilibrer les retombées économiques sur les communes de San Gavino et de Santo Pietro di Tenda (Eléments de projet : 2.1.1 et 2.1.4). Un accompagnement sera fait pour que certains coûts soient portés aussi par le Conseil Général et le Conservatoire, des alternatives seront étudiées.

Suggestion : Concernant l'organisation de la plage, il a été demandé la mise en place d'une concertation spécifique pour définir le plan de balisage, prévoir une information auprès des plaisanciers pour l'accès réservé au ponton, informer sur les responsabilités de chacun.

Réponse : la proposition a été reçue favorablement. La concertation se poursuivra dans le déroulement du projet notamment à travers la mise en place de groupe de travail par lieu, dont la plage du Lotu fera partie.

Sur la D81 :

Question : Si on fait la promotion de la D81, il faudrait aussi faire mention de la D62 pour diffuser les flux touristiques vers les villages de l'intérieur du Tenda.

Réponse : Il appartient aux collectivités de tirer le meilleur parti d'une bonne gestion de l'Agriate au profit du développement de l'ensemble de la microrégion (villages situés en amont). Les lieux et les documents d'information qui seront mis en oeuvre par le Conservatoire et le Département renverront autant que possible à l'ensemble du territoire.

Sur les hébergements :

Question : Les refuges de Ghignu seront-ils ouverts à l'année ? Même question si un accueil est offert à Ifana ? Un *pagliaghju* sera-t-il ouvert aux randonneurs à Saleccia ? Des *pagliaghji* pourront-ils être mis à disposition ou loués aux chasseurs ? Il faudra libérer ceux qui sont squattés...

Réponse : sur Ghignu les bâtiments sont ouverts en saison. Hors saison, quelques *pagliaghji* seulement sont ouverts gratuitement mais les sanitaires sont fermés. Les autres bâtiments pourront être rénovés et confiés à des associations ou des groupes de professionnels en évitant toute forme de privatisation.

Sur des lieux à l'intérieur de l'Agriate :

Question : Ne pourrait-on pas ouvrir des accès jusqu'à certains hameaux (Mandria Vechja...)

Réponse : l'objectif est d'éviter que les gens se dispersent sur le site en été compte tenu des risques d'incendie. Aussi les particuliers et les groupes encadrés pourront aller sur ces lieux sous leur propre

responsabilité mais il n'y aura ni information, ni balisage vers ces zones (Eléments de projet 2.3.2 et 2.3.3).

Sur le Monte Revincu :

Question : Qu'en est-il du principe de projet sur le Monte Revincu ?

Réponse : un groupe de travail sera mis en place pour poursuivre la réflexion sur la valorisation du site et pour obtenir la dépollution pyrotechnique du site (Elément de projet 2.2.1).

Sur le plan de la sensibilisation et de l'information :

Suggestion : Il faudrait insister sur l'aspect maritime dans le paragraphe 2.4

Réponse : ce point sera effectivement réajusté dans le projet.

A PROPOS DU PRINCIPE 3 : LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE FAVORISANT LE LIEN SOCIAL

Sur le rôle des agriculteurs :

Question : L'activité agricole est peu mise en valeur par rapport aux activités de loisirs. Il faudrait associer les éleveurs à la rédaction des chartes notamment pour définir les meilleurs comportements à proposer aux visiteurs à proximité des pâturages ?

Réponse : Dans un souci de cohérence, le Département et le Conservatoire veilleront à prendre en compte l'ensemble des usages dans l'élaboration des chartes.

A PROPOS DU PRINCIPE 4 : UNE GESTION DYNAMIQUE ADAPTEE A L'AMPLEUR ET LA COMPLEXITE DU TERRITOIRE

Sur la gestion :

Suggestion : En terme de sécurité, un travail devra être mené en concertation avec le SDIS pour finaliser le plan de circulation et aménager le site de façon à limiter les risques et protéger les visiteurs en cas d'incendie.

Réponse : le projet propose une coordination entre les services de sécurité (Elément de projet 4.4.5).

Question : Pour préserver et valoriser le patrimoine, les moyens humains seront-ils suffisants, notamment pour limiter les flux motorisés en dehors des pistes ?

Réponse apportée par l'assistance : les chartes et les conventions permettront aux professionnels de s'engager dans le projet et de démultiplier ainsi la diffusion d'information auprès du public et de rappeler les règles du jeu.

Les offices de tourisme seront aussi des points relais. (Eléments de projet : 3.1.2 et 3.1.3)

Suggestion : Il faudra se donner des moyens pour mieux communiquer les uns avec les autres (élargir les moyens radio, mettre en place un numéro de téléphone d'urgence spécial qui centralise les appels, ouvrir un lieu d'échange d'information sur le net ?)

Réponse : le projet prévoit d'améliorer les moyens logistiques et techniques de la gestion (voir Intention 4.3). Il sera aussi effectivement nécessaire de **mutualiser les énergies et les moyens** entre les différents services.

Question : Le rôle des communes est insuffisamment souligné concernant les risques incendie (cf. § 4.4.5).

Réponse : ce point sera effectivement réajusté dans le projet.

Sur le choix du personnel saisonnier :

Suggestion : Lors du recrutement du personnel saisonnier les communes souhaiteraient proposer des candidatures.

Concernant le secteur de Peraldu (à côté du Lotu) :

Question : Pourquoi le site de Peraldu est-il mal entretenu ?

Réponse : il s'agit de propriétés privées. Il faut tenter d'informer et d'inciter les propriétaires à nettoyer (carcasses de voitures, etc.).

A PROPOS DU PROJET EN GENERAL

Question : Il n'y a aucune référence dans le projet au schéma d'aménagement de la mer, ni au PADDUC ? Il faut aussi veiller à l'équilibre des actions à mener entre terre et mer ?

Réponse : le schéma d'aménagement de la mer est partie intégrante du PADDUC ; celui-ci n'est pas approuvé par la CTC et de fait n'est pas opposable. De toutes les façons, **la vocation de l'Agriate et de son littoral est d'être protégé et ouvert au public de façon raisonnée** selon les orientations du projet de territoire.

Question : Il a été demandé d'abandonner le terme de « désert ».

Réponse : on parle de « **l'Agriate** » et le terme de désert n'est plus employé ni par le Conservatoire, ni par le Conseil général.



Conservatoire
du littoral

Conservatoire du littoral
3, rue Luce
de Casabianca
20200 Bastia
04 95 32 38 14

Conseil Général de la Haute-Corse
Gestion du domaine
du Conservatoire du littoral
Rond Point du Général Leclerc
20405 Bastia Cedex
04 95 55 57 10



contact@agriate.org
www.agriate.org